



Ville de Pontivy

**Commission personnel – Comité Technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des
Conditions de Travail**

Compte-rendu des réunions du 19 novembre 2018

C9-2018-004

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jacques PERAN, Adjoint au Personnel

Madame Chantal GASTINEAU, Conseillère Municipale

Monsieur Michel JARNIGON, Adjoint aux sports, loisirs et vie associative

Monsieur Yann LORCY, 1er adjoint

Madame Stéphanie GUEGAN, Adjointe à l'action sociale

Monsieur Philippe AMOURETTE, Conseiller Municipal

Madame Annie GUILLEMOT, Conseillère Municipale

Madame Marie-Madeleine DORE-LUCAS, Conseillère Municipale

Madame Françoise RAMEL, Conseillère Municipale

Organisations Syndicales :

C.F.D.T. :

Monsieur Yohan LE NAGARD, Atelier de Cuisine Municipal

Madame Sophie CUEFF, Secrétariat Général

Madame Laurence ANNO, Éducation

Monsieur Christophe LE TUTOUR, SEV Sports

Monsieur Anthony SALVAR, Service Bâtiments

C.G.T. :

Madame Sylvie LE POUZARD, Archives-Documentation

Monsieur Éric POSSEME, SEV

ASSISTAIENT À LA RÉUNION :

Monsieur Patrick LE HENANFF, Directeur Général des Services

Madame Sandra LETHIEC, Directrice du CCAS

Monsieur Julien MIGNOT, Directeur des Services Techniques

Madame Adeline GONNARD, Directrice Education-Animation

Madame Christelle VANDERLOOVEN, Directrice des Finances

Madame Nathalie URSET, Directrice de l'EHPAD

Madame Valérie GIANGRANDE, Assistante de prévention

Madame Corinne LEMOINE, Directrice des Ressources Humaines

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eddy RENAULT, Conseiller Municipal

Monsieur Vincent LE CALVE, Service Bâtiments

Madame Lydie GUEGAN, EHPAD

Madame Corinne QUENEAU, EHPAD

Madame Dominique MARTAIL, EHPAD

Madame Sandrine BARTLINSKI, EHPAD

Monsieur Lionel KERDUDO, ACFI du CDG56

Dr Hervé LE MARCHAND, médecin de prévention

Madame Marie BOUVIN, secrétaire administrative du CHSCT

La commission du personnel a examiné les dossiers soumis au Comité Technique (CT) et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui se sont réunis le 19 novembre 2018

I – PROJETS DE DÉLIBÉRATION (Cf. ci-joint)

– RIFSEEP – Modifications II

Avis	Collège Personnel	Collège Employeur
Favorable	3	5
Défavorable		
Abstention	1 (CGT)	

– Mises à jour du tableau des emplois au 1er janvier 2019

Avis	Collège Personnel	Collège Employeur
Favorable	4	5
Défavorable		
Abstention		

- Compte Épargne Temps (CET) : convention de participation financière et modification des conditions de paiement des heures épargnées

Avis	Collège Personnel	Collège Employeur
Favorable	4	5
Défavorable		
Abstention		

II – AUTRES POINTS

1 - DOSSIERS SOUMIS AU CT

A – Organisation des services municipaux

Compte tenu des besoins des services, les orientations suivantes ont été présentées aux représentants du personnel :

- Pérennisation d'un poste d'adjoint administratif hiérarchiquement rattaché au cabinet avec intégration dans l'organisation fonctionnelle de la direction générale (polyvalence sur les dossiers d'assurance, de débits de boissons, d'attestations d'accueil, de vente, de liquidation et de déballage, de gestion des courriers et des factures..)
- Requalification d'un poste de catégorie C en poste de catégorie B au service Voirie-Garage (présentation en 2019 au cdg56 d'un dossier de promotion interne d'accès au grade de technicien)
- Requalification d'un poste d'adjoint technique en poste d'agent de maîtrise à l'Atelier de Cuisine Municipal (présentation en 2019 au cdg56 d'un dossier de promotion interne d'accès au grade d'agent de maîtrise)

Les membres du CTP ont émis les avis suivants :

Avis	Collège Personnel	Collège Employeur
Favorable	3	5
Défavorable		
Abstention	1 (CGT)	

B – Information sur la mutualisation des Services Techniques

Le DGS précise qu'il y a eu 2 réunions techniques et un comité de pilotage au terme desquels il a été décidé qu'un secteur pourrait être mutualisé : le garage.

Les effectifs au sein de chaque collectivité restent limités. Cependant, il n'y a pas eu de calendrier de fixé.

Concernant les services espaces verts et bâtiment, à l'heure actuelle, la mutualisation n'est pas envisagée.

C – Modalités d'accueil des apprentis – principes

M. Péran précise qu'il s'agit, par l'inscription de cette question à l'ordre du jour, de recueillir un avis de principe des membres du CTP sur l'accueil d'apprentis au sein des services municipaux.

Il rappelle son intérêt pour le dispositif de l'apprentissage et souhaite développer l'accueil d'apprentis sur la base de 3 principes qui sont :

- le contrat passé entre la collectivité et le jeune doit permettre la formation de ce dernier mais il n'est pas une promesse d'embauche à l'issue,
- le jeune est accompagné au sein du service par un tuteur volontaire,
- une vision sur les besoins de la collectivité à l'horizon de 2 à 3 ans pourrait guider les métiers sur lesquels l'accueil d'apprentis serait pertinent (*niveau CAP à Master*).

Mme Ramel précise qu'il existe 2 dispositifs d'insertion professionnelle à l'intention des jeunes : le service civique et la convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) qui est une aide au recrutement des doctorants.

Mme Guégan rappelle que l'EHPAD accueille un jeune en service civique. Elle précise que la difficulté est de ne pas créer, par ce recrutement, un besoin au sein de la structure qui ne sera plus couvert au départ du jeune.

Ils ont émis les avis suivants :

Avis	Collège Personnel	Collège Employeur
Favorable	4	5
Défavorable		
Abstention		

D – Modifications du règlement ARTT

Les membres du CTP ont eu à se prononcer sur 4 modifications du règlement ARTT.

Il s'agit :

- de la modification des horaires de travail des 2 cuisiniers à l'Atelier de Cuisine Municipal
- de la modification du temps de travail des infirmiers de l'EHPAD
- de la définition d'un effectif minimum au CCAS sur la plage horaire de 16h30 – 17h30 (ou 17h le vendredi)
- de l'alignement du nombre de jours d'autorisation d'absence pour PACS sur celui du mariage (5 jours).

Avis sur ces modifications :

Avis	Collège Personnel	Collège Employeur
Favorable	4	5
Défavorable		
Abstention		

L'ordre du jour du CTP étant épuisé, M. Péran a levé la séance à 11h15.

2 – DOSSIERS SOUMIS AU CHSCT

Le compte rendu du précédent CHSCT sera approuvé lors de la prochaine réunion du CHSCT.

A – Rapports des inspections du CCAS et de l'EHPAD réalisées par l'ACFI

L'ACFI n'ayant pu être présent, c'est la directrice du CCAS qui a présenté ces 2 rapports, l'un sur l'administration du CCAS et l'autre sur le site de Liot.

Elle informe que globalement ces rapports ne mettent pas en exergue des éléments préoccupants sur les conditions de travail. Il est, même, précisé que sur le site Liot les agents ont le matériel adapté et en nombre suffisant. Ces rapports ont des annexes dont 4 ont été plus particulièrement présentées (la signalétique au CCAS, l'espace accueil à Liot, le bureau de la cadre de santé et le sous-sol).

B – Rapports d'activité de la médecine professionnelle et préventive du cdg56

Il a été proposé aux membres du CHSCT de différer la présentation de ces rapports compte tenu de l'absence du directeur du Pôle Santé au Travail du CDG56.

C – Analyse des accidents et des maladies professionnelles

L'assistante de prévention a présenté la synthèse des accidents et maladies professionnelles survenus entre le 1er janvier et le 30 septembre 2018.

D – Mises à jour du Document Unique (DU)

L'assistante de prévention a présenté les mises à jour du DU de la ville et a précisé que d'ici la fin de l'année celui du CCAS sera actualisé.

Les membres du CHSCT ont examiné les risques qui ont été atténués et ceux qui restent à réduire par la mise en œuvre de mesures de prévention.

Il conviendra aussi de revoir sur certaines actions quels sont les pilotes.

E – Actions réalisées suite à un signalement

Les membres du CHSCT ont été informés des démarches réalisées après que l'assistante de prévention ait constaté et signalé des situations dangereuses ou après des événements d'une certaine gravité.

F – Informations

Les membres du CHSCT ont été informés de la prochaine réalisation de 4 études ergonomiques (2 à l'EHPAD et 2 à l'espace Kenere) ainsi que du choix du prestataire pour la réalisation de l'analyse des Risques Psychosociaux (RPS), à savoir le cabinet NEERIA.

L'ordre du jour du CHSCT étant épuisé, M. Péran a levé la séance à 16h15.